

LA SÉRIE NOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AU QUÉBEC, ON EST TANNÉ DE JOUER DANS LE MÊME FILM

LA SÉRIE NOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Étalement urbain sur des terres agricoles et des milieux naturels, éparpillement commercial, prolifération d'autoroutes et de stationnements, destruction du patrimoine bâti – des acteurs québécois du milieu de l'environnement et de l'aménagement du territoire en ont plus qu'assez de jouer dans le même mauvais film.

À l'heure où le gouvernement du Québec s'apprête enfin à [adopter une Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires](#), ils braquent les projecteurs sur les pires navets du répertoire québécois afin de mettre en lumière la redondance des scénarios, la faiblesse des dialogues et les conséquences désastreuses des œuvres qui en découlent.

Au Québec, on est tanné de jouer dans le même film.

- ÉPISODE 1** - La construction en zone inondable
- ÉPISODE 2** - La désertion commerciale des centres-villes
- ÉPISODE 3** - La prolifération des envahissantes autoroutes
- ÉPISODE 4** - Le saccage des milieux naturels
- ÉPISODE 5** - La destruction des terres agricoles
- ÉPISODE 6** - L'abandon du patrimoine bâti
- ÉPISODE 7** - Le culte du stationnement
- ÉPISODE 8** - Le recul des écoles de quartier
- ÉPISODE 9** - La cannibalisation commerciale routière
- ÉPISODE 10** - La perpétuation des inégalités territoriales
- ÉPISODE 11** - L'adoption du projet de loi 66
- ÉPISODE 12** - L'aval gouvernemental à l'étalement horrifant de la MRC de Montcalm

ÉPISODE I

LA CONSTRUCTION EN ZONE INONDABLE

SAINTE-VILLE-SOUS-LE-LAC

Historiquement implantées près des cours d'eau pour des raisons pratiques, les collectivités québécoises ont tardé à reconnaître leur vulnérabilité face aux risques naturels – au premier chef, les inondations. Un faux sentiment de sécurité, conforté par des programmes d'assurance cléments et une confiance excessive dans les ouvrages de protection, a créé une vraie séquence de film d'horreur à la récurrence malheureusement prévisible. Inondations, indemnisations, reconstructions, expositions, nouvelles inondations... Beaucoup de citoyen.nes, de familles en ont d'ailleurs fait les frais et ont été des acteurs impuissants dans ce film d'horreur. Et nous sommes de tout cœur avec eux.

Récemment, le gouvernement a eu [la clairvoyance](#) de rompre avec cette mauvaise habitude qui plombait les finances publiques pour cesser durablement d'exacerber la vulnérabilité des collectivités face à une météo plus imprévisible que jamais.

Au-delà du nécessaire moratoire sur la reconstruction en zone inondable, c'est une meilleure prise en compte des risques qui doit guider les pratiques d'aménagement du futur.

LA SÉRIE NOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



***SAINTE-VILLE
- SOUS-LE-LAC***

**LA CONSTRUCTION EN ZONE
INONDABLE**



ÉPISODE 2

LA DÉSERTION COMMERCIALE DES CENTRES-VILLES DES SAQ SANS COEUR... DE COLLECTIVITÉ

Au cours des dernières décennies, la Société des alcools du Québec (SAQ) a déménagé un grand nombre de ses succursales, pourtant rentables, situées dans les noyaux urbains et villageois (par exemple, dans le Sud-Ouest à Montréal, à Rimouski et à Shawinigan). Au grand dam des commerçants voisins, la SAQ les a installées dans des pôles commerciaux éloignés, souvent accessibles uniquement en automobile. Malgré l'opposition citoyenne, la SAQ continue d'empirer la dévitalisation des centres-villes comme avec l'annonce du départ de la succursale située sur la rue [Sacré-Coeur à Alma](#).

Ces fermetures et ces déménagements renforcent l'éparpillement commercial, accélèrent la dévitalisation des centralités et perturbent leur équilibre socioéconomique. Ils se sont multipliés au mépris de l'engagement de la société d'État envers le développement durable, qui semble s'être limité à la mise en œuvre d'un programme d'élimination des sacs de plastique...

Cette déplorable tendance révèle avec force ce que le gouvernement reconnaît maintenant: ses choix de localisation manquent de cohérence, et il est plus que jamais temps que l'État fasse preuve d'exemplarité dans les décisions de ses ministères et de ses organismes, dont la SAQ.

LA SÉRIE NOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DES SAQS

SANS CŒUR

... DE COLLECTIVITÉ



LA DÉsertION COMMERCIALE
DES CENTRES-VILLES

ÉPISODE 3

LA PROLIFÉRATION DES ENVAHISSANTES AUTOROUTES CONGESTION SPONTANÉE

Depuis les années 1970, les régions urbaines du Québec ont vu proliférer des autoroutes destinées non pas aux déplacements interurbains, mais aux déplacements locaux. Vouées à accélérer les déplacements domicile-travail, ces autoroutes de navettage sont un des moteurs de l'étalement urbain et aggravent la dépendance à l'automobile.

Trop souvent, un gouvernement prolonge ou élargit une autoroute de navettage en espérant que cela va réduire la congestion et raccourcir la durée des déplacements. En vérité, cela a toujours l'effet contraire: partout où prolifèrent les autoroutes de navettage, [la demande induite les remplit](#), la congestion s'aggrave, l'étalement urbain s'accélère et la dépendance automobile s'exacerbe.

LA SÉRIE NOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LA PROLIFÉRATION
DES ENVAHISSANTES
AUTOROUTES



CONGESTION
SPONTANÉE



EXECUTIVE PRODUCERS
MICHAEL MITCHELL

SEE IT IN REAL D 3D

#MadMax



ÉPISODE 4

LE SACCAGE DES MILIEUX NATURELS

EN NATURE OU EN ESPÈCES?

Depuis les années 1980, partout au Québec, l'expansion industrielle, l'intensification des pratiques agricoles et l'accélération de l'étalement urbain ont entraîné la perte irréremédiable de très nombreux habitats écologiques et milieux humides et riverains (par exemple, marais, marécages, étangs, tourbières).

Ce saccage de milliers d'hectares de milieux naturels est [avalisé avec une constance désolante par les divers ministères responsables de la protection de l'environnement.](#) Il entraîne des pertes en services écologiques rendus par ces écosystèmes dont la valeur est estimée à 235 millions de dollars par année. Rien que ça!

Ce remblai des milieux humides et riverains accélère la disparition d'espèces menacées et entrave la circulation de la faune par le morcellement de son habitat naturel. Il accroît aussi la vulnérabilité de plusieurs d'entre nous aux aléas météorologiques liés à la crise climatique.

LA SÉRIE NOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



EN
NATURE
OU EN
ESPÈCES?

Le
saccage
des milieux
naturels

ÉPISODE 5

LA DESTRUCTION DES TERRES AGRICOLES

LE SACRIFICE DU GARDE-MANGER

Considérées à juste titre comme le garde-manger de la collectivité depuis la Seconde Guerre mondiale, les terres agricoles du sud du Québec continuent d'être sacrifiées sur l'autel de l'étalement urbain, malgré [la protection légale dont elles jouissent depuis la fin des années 1970](#). Aux yeux de promoteurs immobiliers et de certaines municipalités, elles sont de vastes réserves foncières qui n'attendent que d'être converties en lotissements pavillonnaires.

Même les gouvernements du Canada et du Québec ont la fâcheuse tendance à localiser leurs équipements collectifs en zone agricole, hors des périmètres d'urbanisation et à distance des centralités (exemples: l'aéroport de Mirabel, [l'hôpital régional de Vaudreuil-Soulanges](#)). Ils ont le même réflexe délétère quand ils soutiennent de grands projets privés (par exemple, [l'implantation de Google à Beauharnois](#)).

Il est pourtant bien connu que les basses-terres du Saint-Laurent sont parmi nos meilleures et plus rares terres fertiles et cultivables et qu'en assurer la protection et la culture est un enjeu de sécurité et d'autonomie alimentaires pour le Québec.

LA SÉRIE NOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



LE SACRIFICE DU GARDE-MANGER

LA DESTRUCTION DES TERRES AGRICOLES

ÉPISODE 6

L'ABANDON DU PATRIMOINE BÂTI

PASSÉ DÉCOMPOSÉ

Le patrimoine bâti est trop souvent le grand oublié des visions de développement local. Beaucoup de collectivités manquent de connaissances, de détermination, de moyens et parfois d'intérêt pour protéger et mettre en valeur leur héritage.

De nombreux bâtiments anciens à vocation résidentielle, commerciale, institutionnelle, religieuse et industrielle sont abandonnés, ce qui affecte particulièrement le cœur de nos quartiers et villages. Laissés sans occupants pendant des années, ces immeubles se dégradent jusqu'à ce qu'on déclare la fin de leur vie utile, les condamnant ainsi au pic des démolisseurs (exemples: [la Maison Boileau](#) à Chambly, [la démolition de l'ancienne banque Molson](#) à Bedford afin d'élargir l'intersection des rues Du Pont et Principale à la demande du MTQ, et [le Couvent de la Fédération des Augustines de la Miséricorde de Jésus](#) à Québec).

Le Vérificateur général du Québec soulignait récemment que cet abandon du patrimoine bâti par les collectivités est corollaire de «[l'absence de vision et de résultats à atteindre](#)» au ministère de la Culture. Il marque l'abandon des repères historiques et régionaux qui font l'identité, la fierté et la prospérité des communautés. Détruire le patrimoine, c'est effacer le passé et alourdir l'empreinte écologique de la collectivité, car le bâtiment le plus écologique est presque systématiquement celui que l'on rénove et requalifie.

LA SÉRIE NOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PASSÉ DÉCOMPOSÉ

L'ABANDON
DU
PATRIMOINE
BÂTI



0533-551140

ÉPISODE 7

LE CULTE DU STATIONNEMENT

POSSÉDÉS PAR L'AUTO

La dépendance automobile des collectivités québécoises s'accompagne d'un véritable culte du stationnement. Son omniprésence, [sa gratuité et sa facilité d'accès](#) à tout moment et en tout lieu sont à la fois dogme et droit inaliénable.

On ne compte plus les villes québécoises qui s'attirent les foudres des automobilistes, des commerçants et des commentateurs de l'actualité, quand elles tentent de transformer la vocation de terrains de stationnement ou de cases sur rue. Que ce soit pour aménager des pistes cyclables, des voies réservées au transport collectif ou pour verdir et élargir les trottoirs, on leur réserve la même réaction épidermique.

Pourtant, [tout cet espace perdu tue les collectivités](#). Ces surfaces asphaltées sont des îlots de chaleur qui rendent les milieux environnants suffocants, des surfaces imperméables qui accroissent le ruissellement des eaux, des catalyseurs de dépendance automobile qui exacerbent les inégalités en matière de mobilité et même des fardeaux financiers pour les promoteurs immobiliers qui plombent l'abordabilité du logement.

LA SÉRIE NOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

POSSÉDÉS PAR L'AUTO



LE CULTE DU STATIONNEMENT

ÉPISODE 8

LE REcul DES ÉCOLES DE QUARTIER

WALMARTISATION EN COURS

Le paysage scolaire québécois ressemble de plus en plus à celui des grandes surfaces commerciales: les écoles, pourtant considérées comme des services de proximité, [grossissent à vue d'œil](#). Et elles s'installent de plus en plus à la périphérie des quartiers ou au bord de boulevards achalandés, donc sont de moins en moins accessibles à pied.

Résultat: chaque matin et chaque soir, 180 jours par année, les rues qui bordent les écoles sont le théâtre d'un étourdissant ballet de voitures et d'autobus scolaires qui génèrent un bruit, une pollution et une insécurité qui dissuadent les élèves de s'y rendre en marchant ou en pédalant. Pour contribuer à atténuer la crise climatique, contrer la sédentarité, alléger le bilan routier et redynamiser les quartiers, le Québec doit refaire des écoles primaires l'ancrage des milieux de vie.



ÉPISODE 9

LA CANNIBALISATION COMMERCIALE ROUTIÈRE

LA VILLE EN DÉROUTE

Depuis plusieurs décennies, les pôles commerciaux et, plus récemment, les bureaux prolifèrent en bordure des routes régionales et des échangeurs autoroutiers dans un nombre croissant de collectivités du Québec. Au lieu de renforcer leur cœur, ces collectivités ont succombé à l'emprise du réseau routier supérieur et y concentrent leur développement commercial et parfois même leurs institutions.

Cette cannibalisation des villes et des villages entraîne [une uniformité déroutante](#) et délétere pour l'identité des milieux et notre sentiment d'appartenance.

Généralement excentrés, coupés des milieux de vie adjacents, peu ou pas desservis en transport collectif, rébarbatifs à la mobilité active et entourés d'immenses aires de stationnement, ces environnements façonnés par et pour l'automobile excluent les personnes jeunes, âgées et vulnérabilisées qui ne peuvent se déplacer en voiture.



PHOTO : DANY CARON

ÉPISODE 10

LA PERPÉTUATION DES INÉGALITÉS TERRITORIALES

MOINS ÉGAUX QUE D'AUTRES

L'aménagement du territoire peut provoquer, aggraver ou au contraire compenser les inégalités sociales vécues dans nos collectivités.

Nos pratiques de développement devraient favoriser l'équité, par exemple en assurant l'accessibilité des emplois et des commerces, en répartissant équitablement les espaces verts ou en limitant partout les nuisances.

Et pourtant, le Québec joue, lui aussi, dans le film des inégalités territoriales.

Trop souvent, moins la population est riche, plus l'aménagement est pauvre. Les déserts alimentaires, les îlots de chaleur, les routes meurtrières et polluantes sont plus concentrés dans les quartiers défavorisés. L'intensification de la crise d'abordabilité du logement vient encore accroître l'exclusion spatiale et sociale des populations vulnérables et non motorisées, qui peinent à accéder aux emplois, aux services publics, aux espaces verts et, surtout, à un logement décent à prix raisonnable. Elles peinent à s'approvisionner en fruits et en légumes pendant que les épiceries déménagent dans des power centers géants qui drainent les commerces de proximité hors des cœurs de collectivités.

Mettre fin à cette déplorable perpétuation des inégalités territoriales devrait être une priorité et une responsabilité de toutes celles et ceux qui œuvrent à l'aménagement de nos milieux de vie.



ÉPISODE II

L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 66

LA MALÉDICTION DE LA PÉPINE

Le Gouvernement du Québec a présenté et adopté à l'automne 2020 [le projet de loi n°66](#), Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, dont la construction d'écoles, de maisons des aînés et de réseaux de transport collectif, mais surtout le prolongement et l'élargissement de nombreuses autoroutes (par exemple, A-19 à Laval, A-25 dans Lanaudière, A-30 et A-35 en Montérégie, A-73 dans Chaudière-Appalaches).

Cette loi incarne la propension de Québec à gouverner par décret, en contournant les mécanismes de gouvernance territoriale, de planification locale et régionale et d'évaluation environnementale prévus et nécessaires. L'approche brutale adoptée à cet effet affaiblit à tort les garde-fous essentiels voués à garantir la cohérence et la transparence de la prise de décision en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement. Le Dr Frankenstein n'est pas le seul à sous-estimer les effets néfastes de sa création...



ÉPISODE 12

L'AVAL GOUVERNEMENTAL À L'ÉTALEMENT HORRIFIANT DE LA MRC DE MONTCALM

LE SCHÉMA OU L'AVIS

À l'automne 2019, [malgré l'avis défavorable de nombreux ministères](#), le gouvernement a jugé conforme le projet de schéma d'aménagement et de développement (SAD) révisé de la municipalité régionale de comté (MRC) de Montcalm, dans Lanaudière.

Jugé non conforme aux orientations gouvernementales même par la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le projet de SAD prévoyait le retrait de 158 hectares de terrains de la zone agricole permanente sans l'accompagner de mécanismes de contrôle de l'urbanisation des [milieux naturels](#).

En vertu de ce feu vert, la MRC permet la construction de maisons unifamiliales détachées sur de grands terrains. Cet étalement multiplie de façon coûteuse les infrastructures et les équipements publics de transport, de traitement et de distribution des eaux, d'éducation et de santé. Une belle occasion ratée de renverser la dynamique à l'œuvre et un autre massacre de quelques-unes de nos meilleures terres agricoles.

LA SÉRIE NOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



LE SCHÉMA OU L'AVIS

L'aval gouvernemental
à l'étalement horrifant
de la MRC de Montcalm

Le temps est venu de faire dérouler le triste générique de fin de ce mauvais film. La protection de notre territoire, de nos milieux naturels et terres agricoles, de nos collectivités et de notre patrimoine doivent impérativement devenir les protagonistes des prochains épisodes. La stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires devra être ambitieuse et surtout, appliquée à l'échelle de notre territoire, par l'ensemble des acteurs.



Chaire de recherche du Canada
en économie écologique

équiterre

GREENPEACE

 milieux de vie
en santé

 Nature
Québec



MOUVEMENT
CEINTURE
VERTE



SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA
SECTION QUÉBEC



VIVRE EN VILLE
la voie des collectivités viables